

ADMD – POUR REMETTRE NOTRE ASSOCIATION SUR LE DROIT CHEMIN

Aujourd'hui l'ADMD est dédiée à la personnalité de Jean Luc Roméro (JLR) **Elle** ne valorise pas le travail des délégués, ne donne plus la parole aux adhérents, et les actes de la Direction **mettent** en danger notre image et notre crédibilité tout en s'éloignant des principes fondateurs de notre association.

Les constats que nous, administrateurs et délégués, faisons sur les dernières années :

– Le Conseil d'Administration ne décide en rien des orientations stratégiques, financières ou opérationnelles et ne dispose pas des moyens d'informations pour le faire. La majorité des personnes qui y **siègent** sont choisies et promues (vote par liste) par JLR pour leur passivité. Exemple les derniers rapports d'activité n'ont jamais été soumis par écrit au CA pour avis.

Les salaires des salariés ne sont pas approuvés en CA, ni les embauches d'amis de JLR.

- 60% des délégués ont été renouvelés depuis que JLR à pris la présidence. Tout dissident est **exclus** sans être entendu et ceci sur un motif fabriqué de toute pièce. Le choix de nouveaux délégués ne correspond pas aux procédures du règlement interne.
- Une comptabilité analytique a été demandée depuis des années sans suite. Celle-ci permettrait au conseil de prendre des orientations stratégiques et **de** s'assurer de la bonne affectation des fonds. C'est la mission première d'un Conseil d'Administration (CA). Aujourd'hui rien n'est discuté ni décidé en CA, JLR fait de **longues** diatribes et ensuite demande validation. Aucun sujet proposé pour discussion n'est admis si JLR n'en veut pas.
- Toute proposition qui n'émane pas de JLR est systématiquement contournée ou refusée (ex: refonte de l'informatique, déménagement du siège, refonte des documents, audit ... etc). La direction décide sans avis du conseil, d'accepter ou **de** refuser les initiatives des délégués.
- le règlement interne est contourné quand cela arrange la direction et n'est plus publié sur le site ADMD (voir candidatures des représentants des délégués) alors qu'il doit être accessible à tous les adhérents.
- la liste des délégués et leurs coordonnées n'est jamais à jour sur le site ADMD, cela interdit toute communication avec ou entre les délégués.
- Les déplacements de JLR **coïncident** trop souvent avec des interventions sur le SIDA, ou la promotion de ses livres alors que l'ADMD paie tous les frais.
- Dépense du "trésor de guerre" d'un an de trésorerie que les dirigeants de l'ADMD pendant plus de 20 ans ont **considéré** important pour permettre à l'ADMD des actions "coup de poing" et permettre des prises de risques pour faire avancer nos idées.
- Refus de publier dans le journal de l'ADMD des articles **écrits** par des adhérents qui ne soient **pas** dans le cadre de la pensée unique de JLR (exemple « lettre ouverte » de Pascal Landa). (témoignages et faits documentés disponibles sur demande).

En conséquence, un groupe d'adhérents se propose de s'organiser afin de monter une équipe dirigeante qui, en parallèle, conduira des actions efficaces pour notre mouvement et s'assurera qu'à la prochaine élection, les adhérents constateront la différence afin de changer la direction actuelle.

Rejoignez nous en contactant: **NouvelleADMD@gmail.com** vous serez contacté(e) pour contribuer à notre équipe qui respecte les valeurs des fondateurs, le droit des associations 1901 et milite pour une loi de liberté fondamentale dans un contexte responsable.

Avec **votre participation** nous pouvons agir et faire avancer nos idées.

Tract réalisé par un groupe d'Adhérents dans le contexte d'un dialogue associatif interne à l'ADMD

Texte de prise de parole ADMD Bordeaux 2013 – Pascal Landa

Mes premiers propos sont pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'en excuse auprès de ceux qui me connaissent. Je prends la parole au titre d'un héritage et de plus de 30 ans de travail pour l'ADMD.

Je suis le Fils de Michel Landa, fondateur de l'ADMD suite à son article dans le Monde du 19 Novembre 1979. J'ai été le Premier Président de l'ADMD, suite au décès de mon père le fondateur. J'ai pris à 30 ans la direction de l'ADMD avec deux mandats, publier AUTO-DELIVRANCE et PERENISER l'ADMD ce que j'ai réalisé (+1 an de trésorerie et plus de 10 000 adhérents).

J'ai été administrateur pendant presque 30 ans et l'an dernier à la fin de mon dernier mandat j'ai transmis à vous tous par internet ou via un délégué une lettre ouverte pour dénoncer les dérives actuelles. Aujourd'hui, simple adhérent comme vous, j'ai un regard que seul Hubert Moreau, premier trésorier de l'ADMD et toujours membre de notre association, peut avoir. Les autres fondateurs nous ont tous quittés, le plus souvent en choisissant le jour de leur mort et entourés de leurs proches comme l'a fait mon père. Car l'ADMD c'est non seulement un mouvement pour obtenir une loi pour tous, mais aussi un lieu de réflexion, de confrontations de nos idées permettant à chacun de "grandir" face à la mort et accepter la mort comme une étape de vie qui vaut la peine d'être vécue en pleine conscience.

Mes propos ici sont pour défendre les idées et les principes des fondateurs de l'ADMD. Ils ne sont pas contre l'homme Jean Luc Roméro, que par ailleurs j'apprécie ; notamment pour l'action publique et politique qu'il a menée et qui a permis de faire évoluer nos élites.

Nous sommes une ASSOCIATION, qui ne se justifie que si elle représente les vues des adhérents. Chacun de nous à une vision différente de l'ADMD même si nous avons tous en commun un objectif précis, une loi qui permet à chacun de mourir dignement. Pour atteindre cet objectif il n'y a pas un seul moyen, une seule pensée ou un seul type d'action qui soit "JUSTE".

Aujourd'hui la gestion de l'ADMD nous rend vulnérable à l'opinion publique et met en péril notre association sur le plan légal ... Jean Luc Roméro fait dire qu'il ne faut pas « perturber » sous prétexte qu'une loi pourrait être votée, mais cela fait des années que c'est le cas, en attendant nous perdons beaucoup d'adhérents malgré la croissance et notamment ceux capables d'être acteurs comme vous pour notre mouvement.

Michel, mon père, disait que l'ADMD n'a pas été créée par lui, mais par ceux nombreux qui lui ont écrit suite à son article dans le Monde et qui l'on incité à créer l'ADMD. C'est par cette vie associative riche de ses discussions, dynamisée par les bonnes volontés de tous et gérée en toute transparence que nous atteindrons nos objectifs. Le principe fondateur d'ASSOCIATION, loi 1901, donne vie à nos idées, à notre défense des valeurs de la vie, à notre participation dans toutes les instances afin d'arriver non seulement à notre objectif d'une loi de liberté, mais à faire qu'elle soit effectivement appliquée demain dans les faits.

Je constate avec d'autres adhérents qu'aujourd'hui la gestion de l'ADMD est devenue «monolithique ».

Seul, sous la houlette de Philippe Lohéac, Jean Luc Roméro interdit toute proposition, tue dans l'oeuf les initiatives, les idées, et maîtrise le dialogue avec les adhérents sans laisser paraître dans le journal des contributions tout ce qui pourrait faire une ombre sur sa « grandeur ».

J'en ai pour preuve que, au printemps dernier, lorsque je lui ai envoyé et diffusé ma lettre ouverte de propositions et de remarques, j'ai reçu en retour une lettre recommandée de l'avocat de l'ADMD dont l'objectif était de me faire taire. Voici un extrait des propos menaçants: « Monsieur ... or je tiens à vous rappeler que la diffamation est une infraction pénale ... Mon client (JLR) a été particulièrement affecté par ces allégations et il se réserve la possibilité de porter plainte à votre encontre. Dans l'attente des suites données à cette procédure, je vous saurais gré de ne pas renouveler une telle démarche ».

Mes amis, oui je pense que la plupart d'entre vous militants pour l'ADMD je peux vous appeler mes amis, je vous renouvelle ma démarche et vous incite à relire ma « lettre ouverte » : il est temps de redonner à l'ADMD une pluralité, une transparence, une capacité d'action démultipliée par l'ensemble de nos 50 000 adhérents et de consacrer nos moyens financiers à des actions non plus de promotion de notre président, ses livres, ses proches, mais de promotion de nos idées pour l'obtention d'un droit celui de «Mourir dans la Dignité», **une LOI DE LIBERTE pour notre fin de vie.**

Faut-il une action légale pour y arriver ? Savez-vous qu'un audit indépendant a été proposé mais refusé ? La Direction actuelle vient de se faire réélire en transgressant les principes d'ASSOCIATION.

Je vous propose de travailler en parallèle de la direction actuelle afin de réorienter les actions de l'ADMD dans un esprit associatif.

Allons nous adhérents ici présents avec ceux qui nous entendrons, redonner une vie à notre raison d'être : ASSOCIATION pour le Droit de Mourir dans la Dignité ?